

Produits phytosanitaires et réglementations associées

Julia Denantes

21/02/2024

1. Les produits phytosanitaires
2. Le plan Ecophyto
3. Autres mesures réglementaires sur les produits phytosanitaires
4. Positionnement des principaux syndicats agricoles

Source (sauf précisé) : (Potier, 2023)

1. Les produits phytosanitaires

1.1. Qu'est ce qu'un produit phytosanitaire ?

« Le terme « pesticide » (du latin Pestis : fléau et Caedere : tuer) désigne une variété de substances actives, seules ou en mélange, agissant sur des organismes vivants (insectes, vertébrés, vers, plantes, champignons, bactéries) pour les éliminer ou les tuer, les contrôler ou les repousser, autrement que par action mécanique ou physique. » [\(OEB, 2022\)](#)

↳ Pesticides destinés à la protection des plantes ou au désherbage :
produits phytosanitaires = produits phytopharmaceutiques

Trois catégories principales de produits phytosanitaires :

- Insecticides
- Fongicides
- Herbicides

Composition d'un produit phytosanitaire :

- Substance active
- Éléments de co-formulation

→ **Possibilité de les utiliser avec des adjuvants**

1.2. Mesure des usages

- **Quantité de Substance Active (QSA)**

Volume annuellement vendu de substances actives contenues dans les produits phytosanitaires

- **Nombre de Doses Unités (NODU)**

QSA pondéré par la dose « de référence » pour chaque substance active

A partir des données de vente

- **Indice de Fréquence de Traitement (IFT)**

Nombre de doses appliquées par an ou par campagne culturale sur une surface donnée

Modalités de calcul de l'IFT

$$\text{IFT} = \frac{\text{Dose appliquée} \times \text{surface traitée}}{\text{Dose de référence} \times \text{surface de la parcelle}}$$

A partir de ce qui est appliqué sur la parcelle

1.2. Mesure des usages

• Quantité de Substance Active (QSA)



- Indicateur le plus simple
- Comparaisons internationales possibles



- Ne mesure pas l'intensité des traitements

• Nombre de Doses Unités (NODU)



- Mesure l'intensité des traitements par rapport à une dose « de référence »



- Indicateur français : pas de comparaison internationale
- Ne retrace pas les efforts réalisés par un agriculteur

• Indice de Fréquence de Traitement (IFT)



- Permet de mesurer le degré de dépendance des pratiques agricoles à l'utilisation des produits



- Ne retrace pas les efforts réalisés par un agriculteur

→ Un enjeu, car conditionne les politiques publiques mises en place :

- Pas d'harmonisation entre les pays de l'UE
- Mise en pause actuelle du plan Ecophyto

1.2. Mesure des usages

MISE EN PERSPECTIVE DES IFT DES CULTURES AVEC LA SAU CULTIVÉE EN FRANCE

France :

- 9eme consommateur mondial en 2021 en tonnage (QSA)
- Dans la moyenne européenne : 3,3 kg/ha (QSA/SAU)

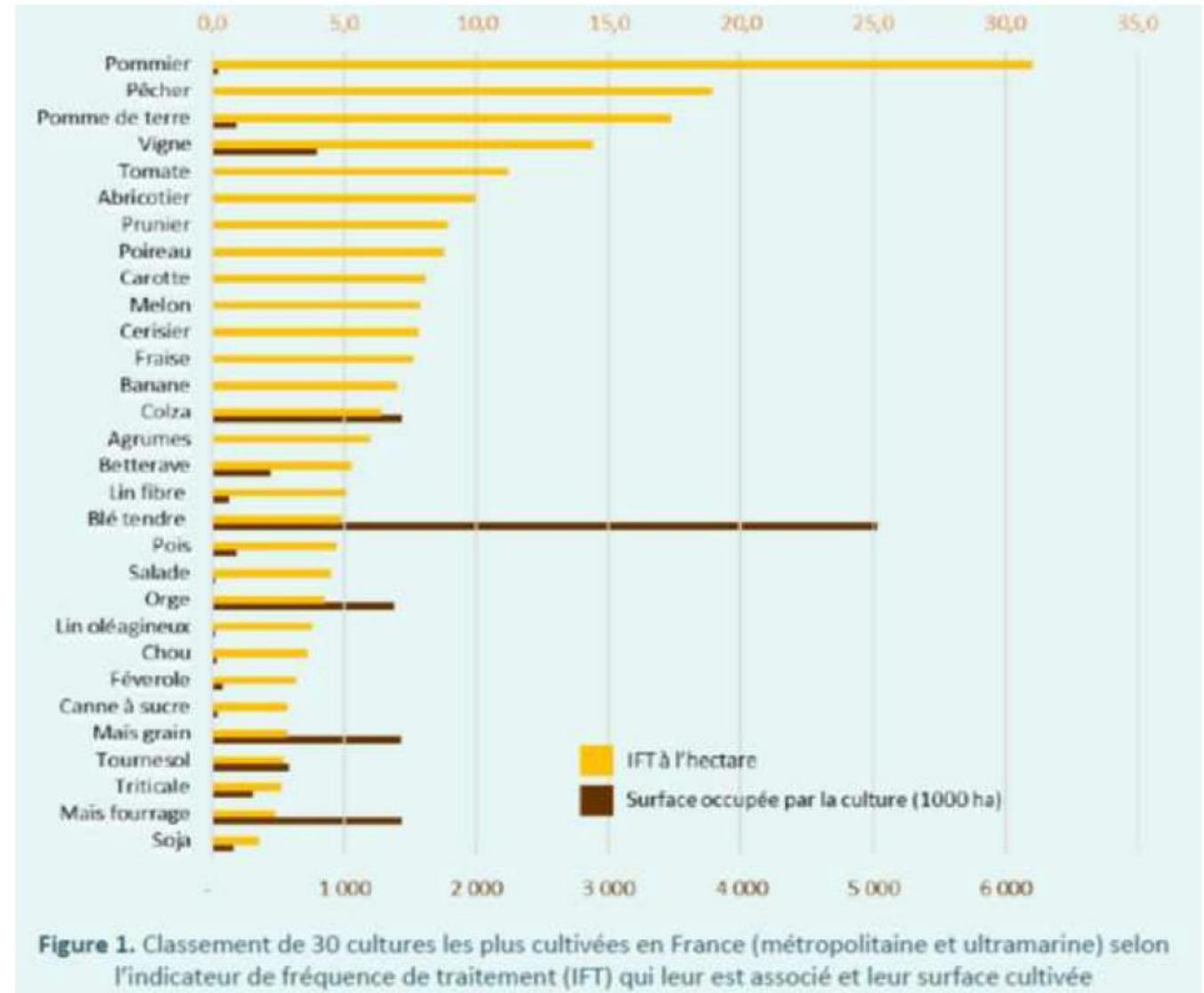
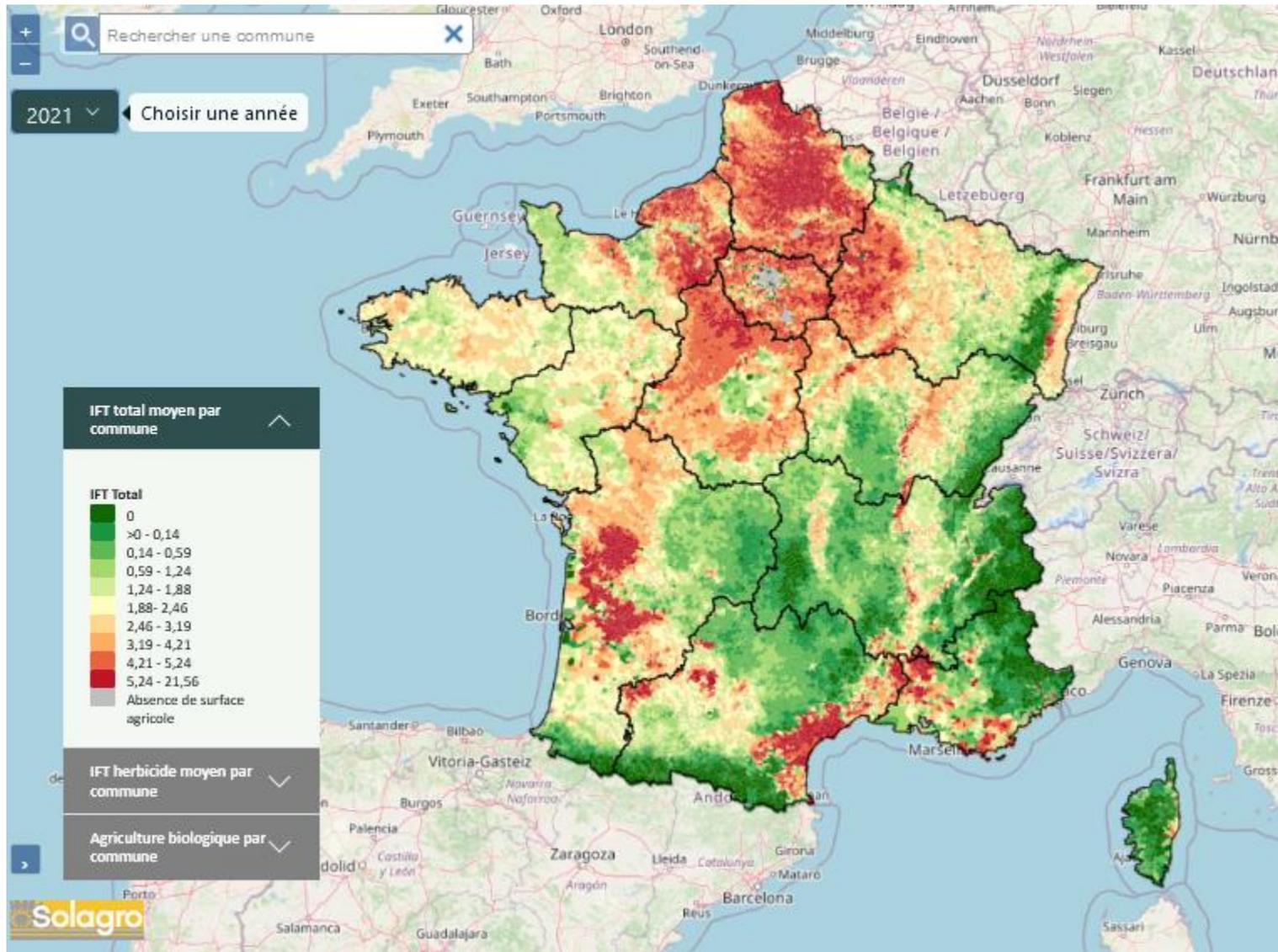


Figure 1. Classement de 30 cultures les plus cultivées en France (métropolitaine et ultramarine) selon l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) qui leur est associé et leur surface cultivée

Source : données des enquêtes « pratiques culturales » du ministère de l'agriculture (grandes cultures : campagne 2017 ; légumes et arboriculture : campagne 2018 ; viticulture : campagne 2019).

1.2. Mesure des usages

Carte Adonis d'utilisation des pesticides en France



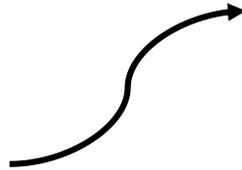
Source : <https://solagro.org/nos-domaines-d-intervention/agroecologie/carte-pesticides-adonis>

1.3. Pourquoi en utiliser?

Cultures : soumises à des contraintes environnementales et à des agressions biologiques :

- Champignons/virus/bactéries → maladies
- Adventices → concurrence
- Animaux ravageurs

Exemples

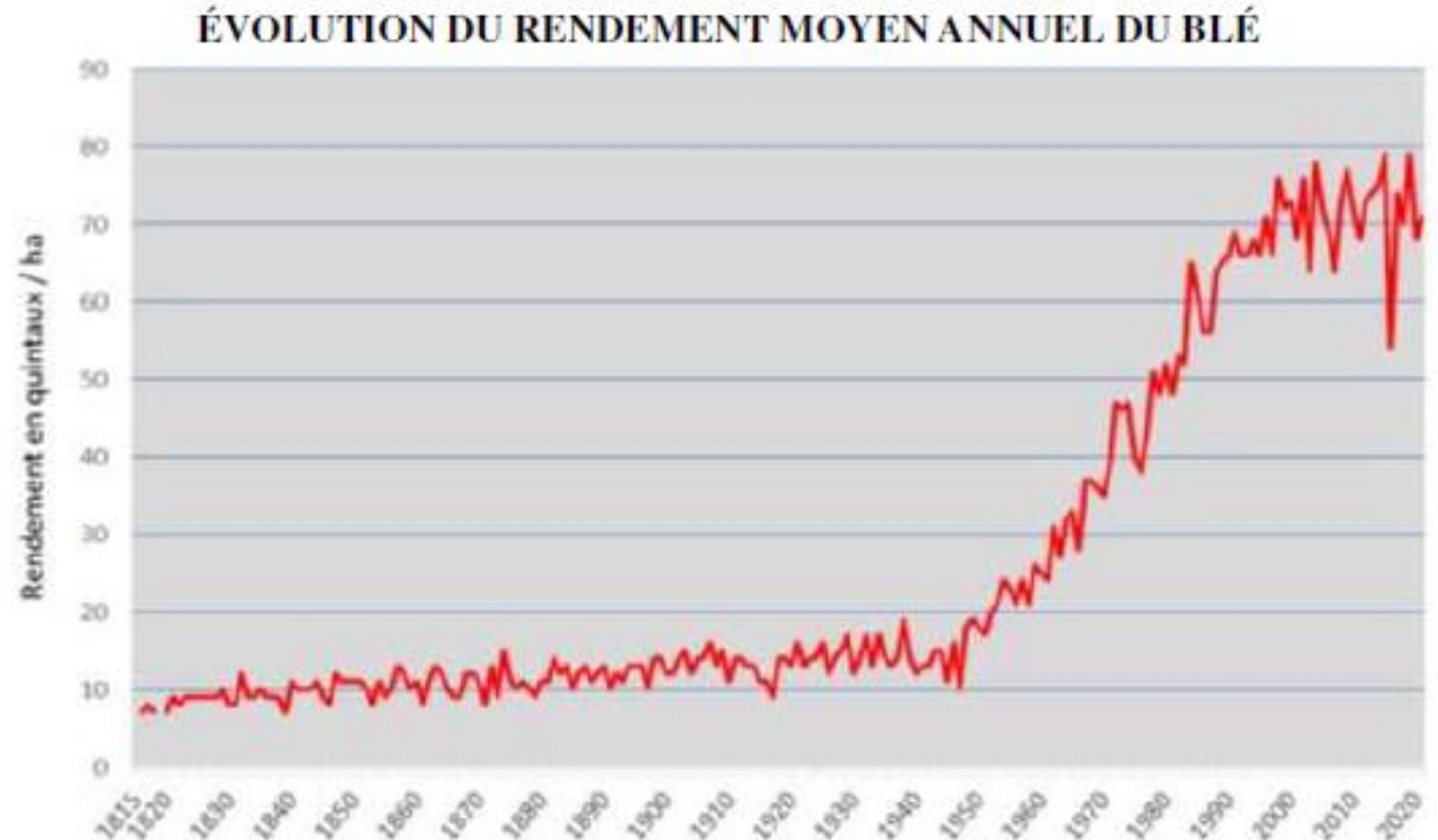


<i>Pyrale</i>	<i>Sésamie</i>
<p>Symptômes (source Arvalis)</p> <p>De 10-12 feuilles du maïs à la floraison :</p> <ul style="list-style-type: none">• Perforations des feuilles symétriques par rapport à la nervure centrale (aspect "coup de fusil"),• Sciure à l'aisselle des feuilles, là où la larve pénètre dans la tige,• Présence des chenilles,	<p>Symptômes (source Arvalis)</p> <p>Par foyers de quelques m² et sur des plantes contiguës, dégâts visibles de 3-4 feuilles jusqu'après 10-12 feuilles.</p> <ul style="list-style-type: none">• Dessèchement et disparition de plusieurs plantes successives,• Présence des larves au collet des plantes,• Présence d'une grosse perforation à la base de la tige sur les maïs les plus développés.
	
<p>Détails dans la fiche accident - pyrale du maïs (source Arvalis)</p>	<p>Détails dans la fiche accident - sésamie du maïs (source Arvalis)</p>
<p>Méthode de prophylaxie :</p> <ul style="list-style-type: none">• Eviter la monoculture de maïs, cela évite l'installation de nouveau foyer et/ou son maintien.• Détruire les cannes à l'automne	

1.3. Pourquoi en utiliser?

Avant la 2eme Guerre Mondiale :
Produits fabriqués/obtenus
naturellement

Après la 2eme Guerre Mondiale :
Apparition des produits
phytosanitaires de synthèse



Sources: Statistiques Ministère de l'agriculture 1913, Tableaux rétrospectifs.
GNIS - Unigrains - FranceAgriMer

1.4. Pourquoi arrêter de les utiliser?

Un danger pour le biotope (ressource en eau, air)

Eau : dégradation de la qualité des eaux superficielles et des nappes phréatiques

Air : absence de politique de surveillance nationale

Un danger pour la biodiversité animale et végétale

Pollution chimique : 3eme facteur responsable du déclin de la biodiversité animale et végétale
(au même niveau que le changement climatique)

Disparition de 60% des oiseaux des milieux agricoles depuis 40 ans (*Rigal et al, 2023*)

Un danger pour la santé humaine

Présomptions de lien avec, la maladie d'Alzheimer, certains troubles cognitifs, maladie de Parkinson, le cancer de la prostate et les lymphomes non hodgkiniens (*Inserm, 2021*)

Liens établis chez les enfants : certaines leucémies, troubles du développement neuropsychologique et moteur et tumeurs du système nerveux central (*Inserm, 2021*)

Dépendance aux produits phytosanitaires

Développement de résistances/ perte d'efficacité des substances actives

Peu de production de nouvelles solutions chimiques

[Expertise scientifique collective INRAE-Ifremer](#)

2. Le plan Ecophyto

2.1. Qu'est ce que le plan Ecophyto?



- « Dispositif public novateur qui permet d'activer différents instruments de politiques publiques dans le but de réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture. » (*Potier, 2023*)
- Comporte près d'une centaine d'actions
- Constitue le « plan d'action national » requis par la directive n° 2009/128/CE

2.1. Qu'est ce que le plan Ecophyto?

2008

Naissance, suite au Grenelle de l'environnement 2008, du plan national « **Ecophyto 2018** ».

Objectif :

Réduction de 50% l'utilisation des produits phytosanitaires à horizon 2018

2015

Constant d'échec du premier plan : mise en place de « **Ecophyto 2** »

Objectifs :

- 1) Réduction de 25% à horizon 2020
- 2) Réduction de 50% à horizon 2025

2018

« **Ecophyto2+** »

Objectifs :

- 1) Réduction de 25% à horizon **2025**
- 2) Réduction de 50% à horizon **2030**
- 3) Plan de sortie du glyphosate

2.2. Mesures réglementaires au sein de Ecophyto

- **Certiphyto** : Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques
- **PPV** : Phytopharmacovigilance
- **CEPP** : Certificat d'Economie des Produits Phytopharmaceutiques
- **Séparation des activités de conseil et de vente**
- **CSP** : Conseil Stratégique à l'utilisation des Produits phytopharmaceutiques

Ecophyto :

- **Centré sur les agriculteurs et leurs conseillers**
- **Principalement basé sur du volontarisme**

2.3. Structure du plan EcoPhyto 2+

Axe	Intitulé de l'axe	Contenu
1	Faire évoluer les pratiques et les systèmes	<ul style="list-style-type: none"> • CEPP • Agroéquipement /OAD • Biocontrôle/ PNPP • Séparation des activités de conseil et de vente • Fermes DEPHY/fermes 30 000/GIEE/AB • BSV • Rénovation Certiphyto
2	Amplifier les efforts de recherche, développement et innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie Nationale de Recherche et Innovation
3	Réduire les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine et sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Phytopharmacovigilance • Surveillance contamination environnement • Amélioration des connaissances sur les risques de l'exposition (humaine et environnement) et réduction des risques • Accélération du retrait des substances les plus préoccupantes (retrait glyphosate par ex.) • Lutte contre fraudes et infractions
4	Diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures (JEVI)	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de la loi Labbé
5	Politiques publiques, territoires et filières	<ul style="list-style-type: none"> • Déclinaison des plans en Régions • Protection intégrée aux échelons national, régional et filières • Soutien aux projets collectifs • Développement de l'AB/HVE
6	Communiquer et mettre en place une gouvernance simplifiée	<ul style="list-style-type: none"> • Communication • Gouvernance simplifiée au niveau national et régional • Mobilisation de moyens financiers

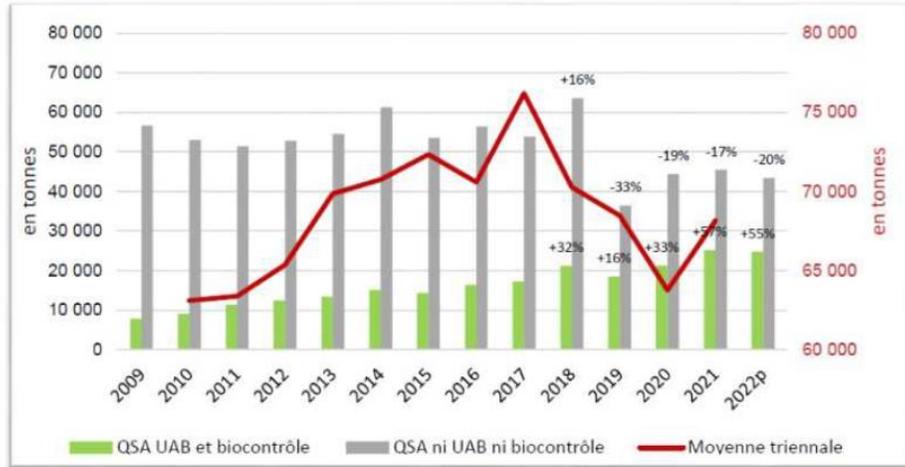
[Pour en savoir plus sur EcoPhyto 2+](#)

CEPP : Certificat d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques
 OAD : Outils d'Aide à la Décision
 GIEE : Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental
 AB : Agriculture Biologique
 HVE : Haute Valeur Environnementale

2.4. Un constat d'échec des plan Ecophyto

Un légère baisse des QSA

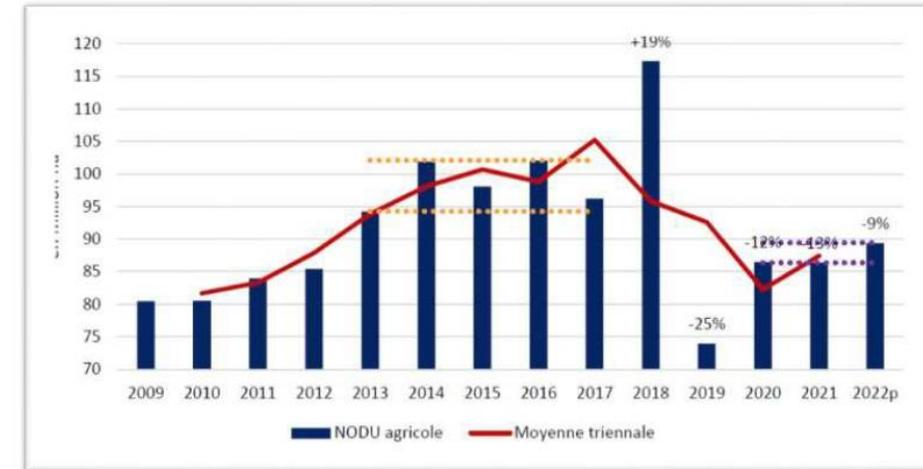
ÉVOLUTION DES VENTES DE SUBSTANCES ACTIVES (QSA)
% : variation par rapport à la moyenne 2015-2017



Source : Stratégie Écophyto 2030, Données issues de la BNV-D, UAB : utilisées en agriculture biologique.

Une légère hausse du NODU

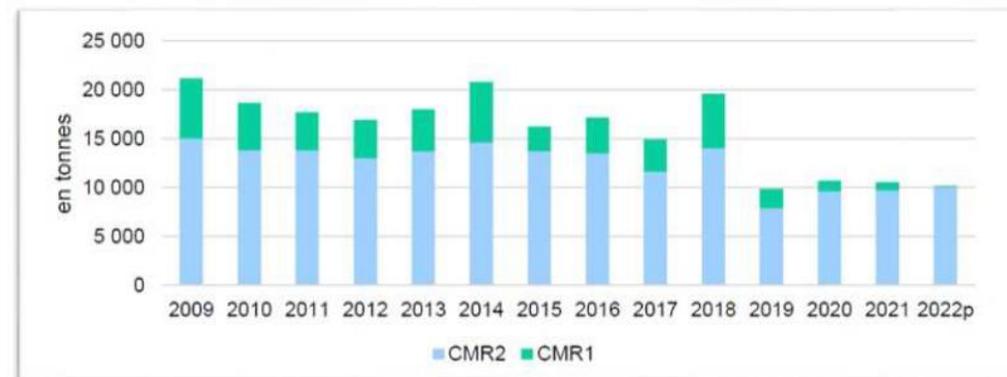
ÉVOLUTION DU NODU AGRICOLE
% : variation par rapport à la moyenne 2015-2017



Source : Stratégie Écophyto 2030.

Baisse des ventes des substances les plus préoccupantes

ÉVOLUTION DE LA QSA – FOCUS SUR LES SUBSTANCES CMR (CANCÉRIGÈNES, MUTAGÈNES ET REPROTOXIQUES)



Source : Stratégie Écophyto 2030 - Données issues de la BNV-D - extraites le 02/06/2023 (data 2020 à 2022) et extraites le 27/11/2020 (data 2009 à 2019). Traitements : OFB, MTECT/SDES, 2023.

Constat d'échec : objectifs non remplis

2.4. Un constat d'échec

Mise en pause du plan Ecophyto jusqu'au Salon de l'agriculture

- Changement de l'indicateur principal qu'est le NODU? Pour l'HRI-1?



Remarque

- Une avancée depuis 2009 : retrait des molécules les plus dangereuses (CMR 1, CMR 2)



Permis non pas par le plan Ecophyto, mais par le cadre réglementaire des Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)

3. Autres mesures réglementaires sur les produits phytosanitaires

3.1. Autorisation de Mise sur le Marché

→ Procédure d'autorisation des produits phytopharmaceutiques dans l'UE :

- UE : Evaluation et la gestion du risque liées **aux substances actives**

Evaluation par 2 agences européennes :

- L'agence européenne des produits chimiques (Echa)
- L'autorité européenne de la sécurité des aliments (Efsa)

- Etats membres : Evaluation et la gestion du risque pour **les produits formulés** destinés à être commercialisés

Evaluation par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

[Le cas du Glyphosate expliqué dans un podcast de l'Heure du Monde](#)

→ Autorisation de Mise sur le Marché : ANSES

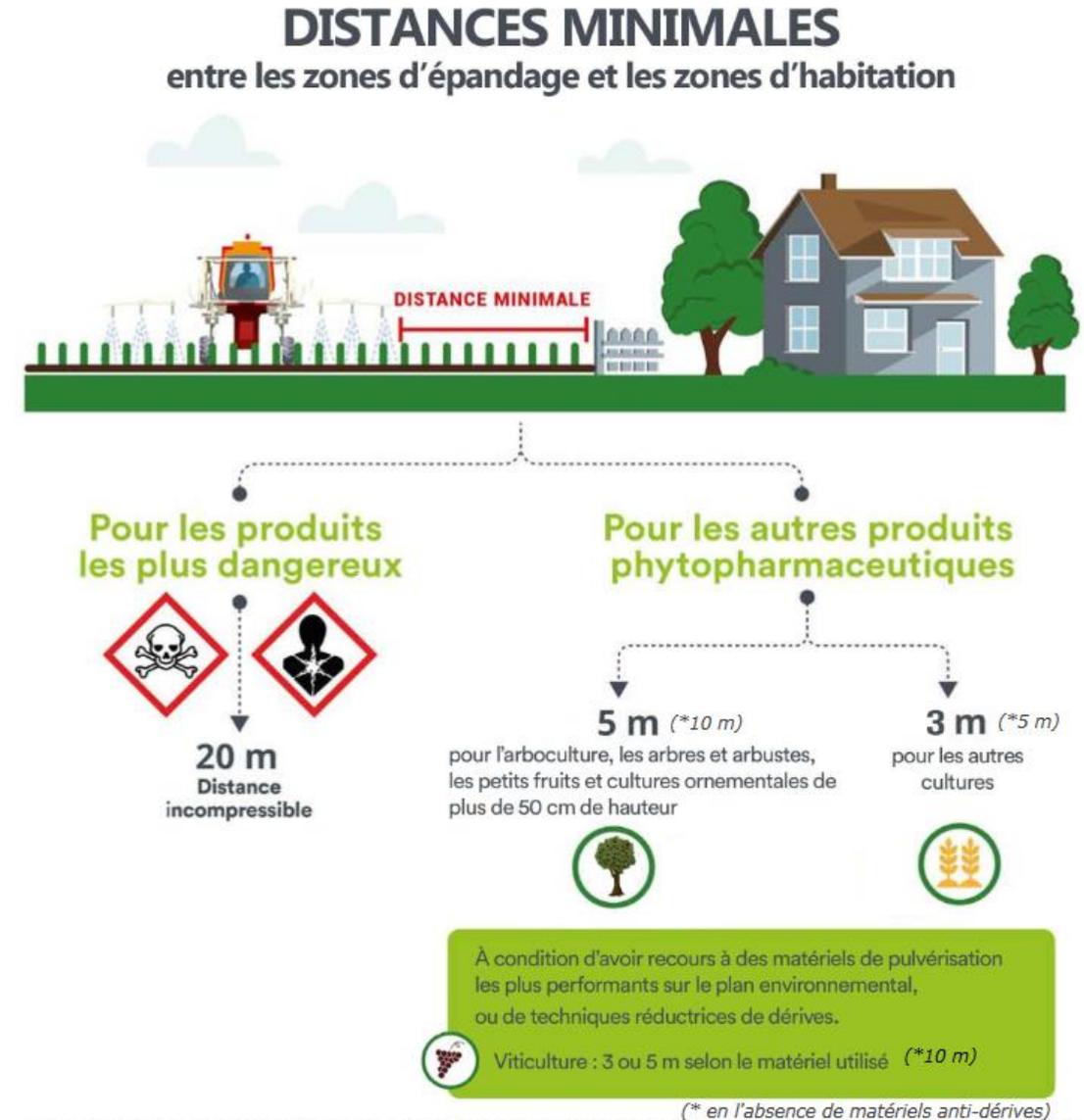
3.2. Zone de Non Traitement (ZNT)

S'applique aux :

- Zones sensibles et personnes vulnérables
- Zones habitées
- Zones à proximité des points d'eau et des cours d'eau

Distance minimale variable (3-5-10-20 m) en fonction :

- De la zone concernée
- Du type de produit



3.3. Règlement SUR

SUD

(Directive sur l'usage durable des pesticides de 2009)

Remplace

Permet de :

- Rendre plus contraignant
- D'harmoniser entre Etat Membres

SUR

(Règlement sur l'usage durable des pesticides)

- Proposée en juin 2022 par la Commission Européenne
- Rejetée par le Parlement mi-novembre 2023
- Définitivement écartée par Ursula von der Leyen en janvier 2024

1 des 27 propositions

(en 2024 : 9 propositions adoptées
dont 8 non contraignantes)

Farm to Fork

Déclinaison

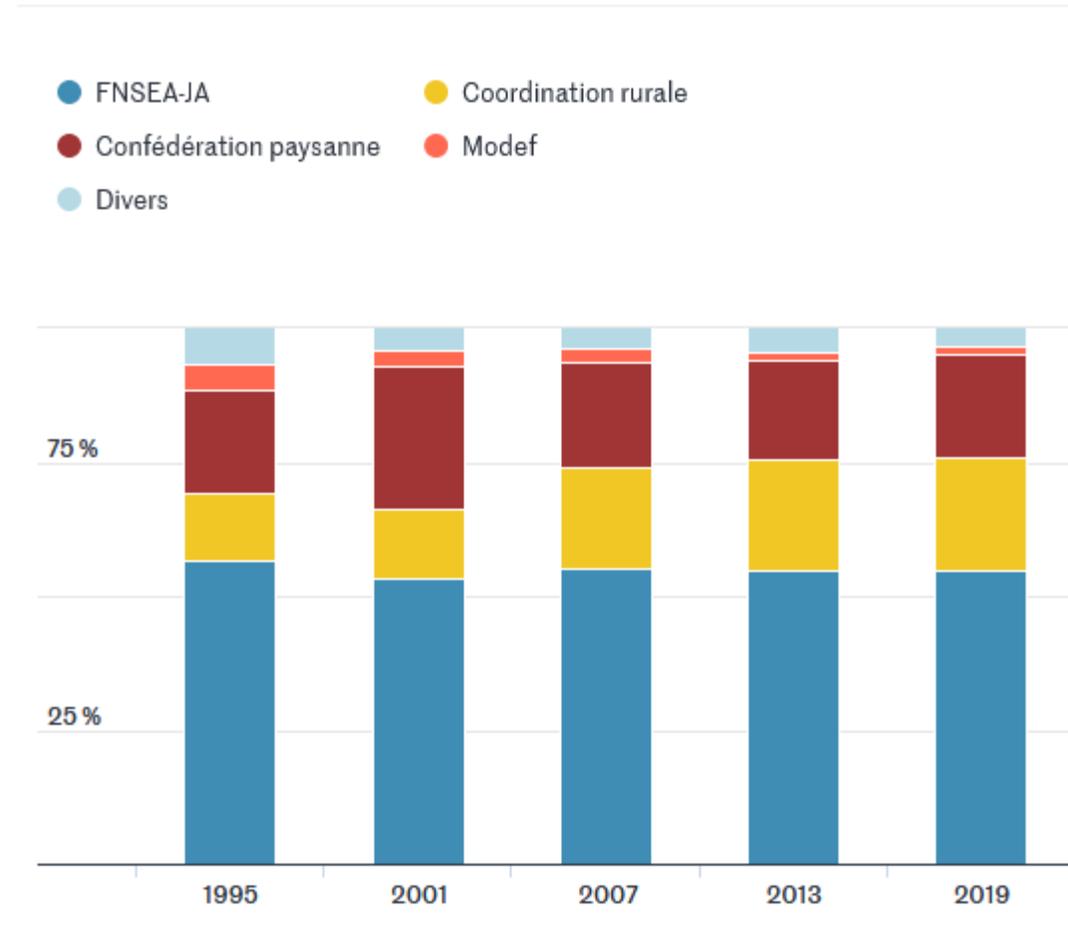
Green Deal

4. Positionnement des principaux syndicats agricoles

4.1. Les principaux syndicats agricoles

L'alliance FNSEA-JA domine les élections professionnelles

Ce graphique montre les résultats des élections des chambres d'agriculture, qui se tiennent tous les six ans. Les listes d'union hors FNSEA-JA ont été classées dans la catégorie « divers ».



FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
JA : Jeunes Agriculteurs
MODEF : Mouvement de défense et de coordination des exploitations familiales

Source : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2024/02/01/agriculteurs-en-colere-qui-sont-les-principaux-syndicats-agricoles_6214301_4355770.html



Synthèse des revendications FNSEA-JA (24/02/24)

Revendications concernant les produits phytosanitaires :

- « Rejet d'Ecophyto et moratoire sur les interdictions »
- « Rejet en bloc des ZNT »
- « Placer l'ANSES sous l'autorité politique »

Autres revendications attendantes :

- Titre du point III : « Sortir des incohérences du Green deal et de la planification écologique »
- « Revenir sur la non-régression du droit de l'environnement »

4.3. Coordination Rurale

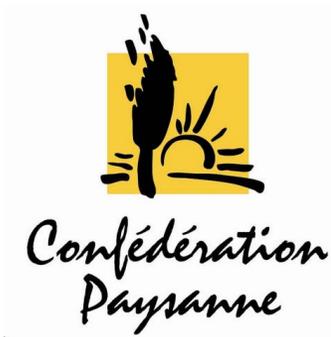


Synthèse des revendications CR (30/01/24)

Revendications concernant les produits phytosanitaires :

- « Suppression des produits phytopharmaceutiques : aucune interdiction sans alternative réellement fiable et viable »
- « Suppression du Conseil stratégique phytosanitaire (CSP) »
- « Arrêt d'Ecophyto (les efforts ont été faits, il est temps de stopper cet objectif de baisse de 50% des produits phytopharmaceutiques) »
- « Doublement des durées pour renouveler le certiphyto tous les 10 ans et le contrôle périodique des pulvérisateurs tous les 6 ans »
- « Abrogation immédiate des textes régissant les ZNT »
- « Il faut une harmonisation des autorisations de mise sur le marché (AMM) à l'échelle européenne, ainsi qu'une simplification de la procédure d'homologation des produits phytopharmaceutiques (tout particulièrement les bio contrôles) et vétérinaires »
- « Le retrait éventuel de molécules doit être décidé par des scientifiques indépendants et non par des politiques : l'évaluation du danger n'est pas la seule composante, il faut une balance bénéfice-risque par rapport aux alternatives »
- « Nous réclamons que cette libre circulation soit appliquée aux produits vétérinaires ainsi qu'aux produits phytosanitaires. »
- « Fin des objectifs de la Ferme à la fourchette : 25 % de bio, -50 % d'utilisation de produits phytopharmaceutiques et d'engrais »

4.4. Confédération Paysanne



Synthèse des revendications CP (29/01/24)

Revendications concernant les produits phytosanitaires :

- « Nous nous opposons fermement aux propositions de réautorisation de produits phytosanitaires, de demander une régression du droit de l'environnement [...] de rejeter l'indépendance scientifique de l'ANSES »

Autres revendications attendantes :

- « Une harmonisation vers le haut des normes au niveau européen, avec des objectifs ambitieux sur le plan de la protection sociale, de la santé et des écosystèmes ; le greendéal est cet outil d'harmonisation des ambitions, trajectoires et normes pour avancer avec les mêmes règles au sein de l'UE »

Bibliographie

- ANSES. (2016). Expositions professionnelles aux pesticides en agriculture. Volume Central. Avis de l'ANSES. Rapport d'expertise collective (p. 244). ANSES.
- Cour des comptes. (2019). Le bilan des plan Ecophyto (Référé n°S2019-2659).
- Inserm. (2021). Expertise collective Inserm. Pesticides et effets sur la santé: Nouvelles données [Résumé].
- Laroche-Dupraz, C. (2021). Distorsion de concurrence sur le marché européen: Un frein à la sortie des pesticides en Europe? Le cas des néonicotinoïdes. 17.
- MASA. (2022). Le plan Écophyto, qu'est-ce que c'est ? [Site ministériel]. Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecophyto-quest-ce-que-cest>
- Observatoire de l'Environnement en Bretagne. (2020). Les pesticides en Bretagne (Les Dossiers de l'environnement En Bretagne, p. 28). OEB.
- Potier, D. (2023). Rapport n°2000 d'enquête sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et notamment sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire. Assemblée Nationale.
- Rigal, S., Dakos, V., Alonso, H., Auniņš, A., Benkő, Z., Brotons, L., Chodkiewicz, T., Chylarecki, P., De Carli, E., Del Moral, J. C., Domşa, C., Escandell, V., Fontaine, B., Foppen, R., Gregory, R., Harris, S., Herrando, S., Husby, M., Ieronymidou, C., ... Devictor, V. (2023). Farmland practices are driving bird population decline across Europe. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 120(21), e2216573120. <https://doi.org/10.1073/pnas.2216573120>

Annexes

Annexe : Doses de référence pour calculer les IFT

 **IFT**
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

ACCUEIL CALCUL IFT ▾ ESPACE PARTENAIRE

Doses de référence

Sélectionnez la période

< Campagne 2022/2023

Critères de recherche

 Culture Exemple : Pomme de terre ?

 Produit Exemple : NOVODOR FC ?

Votre produit n'est pas dans la liste ?

 Cible Exemple : Coléoptères phytophages ?

Toutes les doses de référence A la cible uniquement A la culture uniquement

Biocontrôle uniquement

Doses de référence corrigées depuis le : JJ/MM/AAAA

Rechercher

Pesticides Les connaissances scientifiques sont mises au placard

Un **collectif** souligne combien la pause du plan Ecophyto, annoncée le 1^{er} février par le premier ministre, Gabriel Attal, contredit l'objectif de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques

En 2021 et en 2022, nous avons présenté les conclusions de trois synthèses des connaissances scientifiques sur les impacts des produits phytopharmaceutiques (« pesticides ») et les solutions alternatives. Conduits dans le cadre du plan Ecophyto à la demande du gouvernement pour éclairer sa prise de décision, ces travaux, coordonnés par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) sont inédits par la centaine d'experts mobilisés et les plus de 11000 publications analysées.

Nos expertises scientifiques collectives ont démontré l'ampleur des impacts des pesticides sur la santé humaine et l'environnement, et mis en évidence des alternatives agroécologiques capables de répondre aux enjeux environnementaux tout en préservant la production agricole.

Nos travaux ont aussi identifié les verrous socio-économiques et institutionnels qui limitent le déploiement des alternatives, et les leviers pour les dépasser. Nos conclusions ont alimenté des travaux parlementaires soulignant le besoin de renforcer le plan Ecophyto, car il n'a pas permis de réduire l'usage des pesticides. Pourtant, le gouvernement a choisi de suspendre ce plan pour apaiser le conflit avec une partie du monde agricole.



TOUS LES MILIEUX (SOLS, EAU, AIR), MÊME ÉLOIGNÉS DES ZONES D'APPLICATION, SONT CONTAMINÉS PAR DES PESTICIDES

Nous, chercheurs et chercheuses, manifestons ici notre inquiétude face à cette décision, symptomatique du traitement disjoint des enjeux agricoles et environnementaux. Nous dénonçons une mise au placard des connaissances scientifiques et réaffirmons la nécessité d'une politique multisectorielle d'envergure et de long terme, en faveur d'une agriculture économiquement viable et respectueuse de la santé et de l'environnement.

Enjeux de santé publique et animale

Tous les milieux (sols, eau, air), même éloignés des zones d'application, sont contaminés par des pesticides. Des liens existent entre pesticides et santé humaine chez les agriculteurs, les autres professionnels manipulant ces produits, et les enfants exposés pendant la grossesse: maladies respiratoires, troubles cognitifs, maladie de Parkinson, troubles

du développement neuropsychologique et moteur, cancers. L'usage généralisé de pesticides favorise les résistances chez les organismes qu'ils sont censés éliminer – compromettant l'efficacité des produits à plus long terme – et chez des organismes responsables de maladies – soulevant de nouveaux enjeux de santé publique et animale. Les pesticides contribuent à l'effondrement de la biodiversité: déclin des invertébrés terrestres (vers de terre, insectes...) et aquatiques, des oiseaux, etc. Ils altèrent certains processus naturels, tels que la pollinisation, la régulation des ravageurs et des maladies des cultures. Or, ces services que la biodiversité rend gratuitement aux agriculteurs leur sont essentiels pour gagner en durabilité et en autonomie.

Des solutions existent pour protéger les cultures autrement: semer des mélanges variétaux, cultiver plusieurs espèces dans un même champ, allonger les rotations ou encore pratiquer l'agroforesterie. Toutes ces pratiques concourent à contrôler les ravageurs et les maladies des cultures.

Par exemple, les associations de cultures aident à contrôler les adventices, tandis que les haies, bandes fleuries et prairies abritent des oiseaux, des chauves-souris, des araignées et des insectes auxiliaires de culture qui se nourrissent des ravageurs et pollinisent les plantes cultivées. La littérature scientifique signale la baisse de l'usage des pesticides dans les systèmes qui mettent en œuvre ces pratiques.

De plus, un paysage avec une diversité de cultures et au moins 20 % de végétation non cultivée (haies, prairies, bosquets...) offre des refuges à la biodiversité tout en limitant la dispersion des pesticides. Un autre levier d'action est l'amélioration de l'évaluation des risques liés aux pesticides, notamment en s'appuyant sur les connaissances scientifiques robustes les plus récentes, en renforçant la surveillance postautorisation et en continuant à se fonder sur l'expertise des agences de sécurité sanitaire.

Rôle-clé des politiques publiques

Les agriculteurs supportent une très grande part du poids des réglementations, alors que leurs choix de pratiques sont contraints par les filières en amont et en aval: semenciers, conseil agricole, industries agroalimentaires, grande distribution... En dehors de la certification « Agriculture biologique », les initiatives pour produire de façon rentable sans pesticides de synthèse sont marginales.

Pour opérer un changement à large échelle, l'ensemble des maillons des filières doit évoluer. Cette évolution doit s'accompagner d'une meilleure évaluation et d'une meilleure répartition des coûts et des bénéfices des pratiques agricoles. Alors que les coûts de l'usage des pesticides sont essentiellement supportés à bas bruit par les contribuables (dépenses de santé, coûts de dépollution...), les cobénéfices de pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé restent insuffisamment rémunérés aux agriculteurs.

Le succès de la politique agricole commune pour moderniser l'agriculture au sortir de la seconde guerre mondiale témoigne du rôle-clé des politiques publiques dans une transition d'envergure. Garantir durablement la sécurité alimentaire en préservant les écosystèmes est possible à condition de se doter de politiques cohérentes qui gèrent simultanément les enjeux sanitaires, agricoles, environnementaux et alimentaires. Ces politiques doivent tenir compte des effets du changement climatique. Les rendements des systèmes intensifs sont d'ailleurs plus affectés par les épisodes de sécheresse ou d'inondations que ceux des systèmes diversifiés.

Ces politiques doivent concerner l'ensemble des filières agricoles et alimentaires, de la réorientation de la sélection variétale à la création de débouchés rémunérateurs pour les systèmes vertueux. Elles doivent accompagner les agriculteurs dans la transition en favorisant les relations entre recherche, conseil et pratique. Enfin, elles doivent inciter à l'évolution des comportements alimentaires vers des régimes favorables à la santé et à l'environnement.

L'objectif de réduction de l'usage de pesticides est atteignable sans opposer agriculture et environnement. Sans nier les imperfections du plan Ecophyto, nous estimons que sa mise en pause est un signal à l'encontre de cet objectif. Le moment n'est-il pas opportun pour construire des politiques publiques audacieuses appuyées sur les connaissances scientifiques? ■

Premiers signataires: Cécile Chevrrier, épidémiologiste, ; Xavier Coumoul, toxicologue, université Paris Cité; Clémentine Fritsch, écotoxicologue, CNRS; Vincent Martinet, économiste, Inrae; Wilfried Sanchez, écotoxicologue, Ifremer; Aude Viatlante, agroécologue, Inrae
Retrouvez la liste complète des signataires sur lemonde.fr

Annexe : Illustration de Ecophyto par deux actions phares

- **Fermes DEPHY** → **Ecophyto 1**

DEPHY : Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires

2 000 agriculteurs engagés

Des groupes de 12 encadrés par un animateur : l'ingénieur réseau DEPHY

- **Fermes 30 000** → **Ecophyto 2**

Propagation des résultats obtenus dans les Fermes DEPHY à 30 000 fermes

Catégories de substances CMR et définition de ces catégories au sens de la réglementation européenne CLP

Effets / Classe de danger	Catégories	Définitions des catégories
Cancérogènes	Catégorie 1A	Substances dont le potentiel cancérigène pour l'être humain est avéré.
	Catégorie 1B	Substances dont le potentiel cancérigène pour l'être humain est supposé.
	Catégorie 2	Substances suspectées d'être cancérigènes pour l'homme.
Mutagènes	Catégorie 1A	Substances dont la capacité d'induire des mutations héréditaires dans les cellules germinales des êtres humains est avérée.
	Catégorie 1B	Substances dont la capacité d'induire des mutations héréditaires dans les cellules germinales des êtres humains est supposée.
	Catégorie 2	Substances préoccupantes du fait qu'elles pourraient induire des mutations héréditaires dans les cellules germinales des êtres humains.
Toxique pour la reproduction	Catégorie 1A	Substances dont la toxicité pour la reproduction humaine est avérée.
	Catégorie 1B	Substances présumées toxiques pour la reproduction humaine.
	Catégorie 2	Substances suspectées d'être toxiques pour la reproduction humaine.

Classification des substances actives utilisées et coefficients de pondération associés

Groupe	Catégorie	Pondération
1 : substances à faible risque qui sont approuvées ou réputées approuvées en vertu de l'article 22 du règlement 1107/2009	A	Micro-organismes
	B	Substances actives chimiques
2 : substances approuvées ou réputées approuvées en vertu du règlement 1107/2009 et qui ne relèvent pas des autres catégories	C	Micro-organismes
	D	Substances actives chimiques
3 : substances approuvées ou réputées approuvées en vertu de l'article 24 du règlement 1107/2009 dont on envisage la substitution	E	Autres substances ne répondant pas aux critères de la catégorie F Substances cancérogènes de catégorie 1 A ou 1B et/ou substances toxiques pour la reproduction de catégorie 1 A ou 1B ; perturbateurs endocriniens lorsque l'exposition des êtres humains est négligeable*
	F	
4 : substances non-approuvées en vertu du règlement (CE) no 1107/2009	G	-

Pour en savoir plus :

[Vidéo explicative de pourquoi les ONG contestent cet indicateur](#)

Annexe : Pour aller plus loin sur la question des produits phytosanitaires

Document phare pour comprendre la problématique des produits phytosanitaires et de notre difficulté à nous en débarrasser :

Rapport de la commission d'enquête parlementaire



N° 2000

ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 décembre 2023

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE *sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et notamment sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire,*

Président

M. FRÉDÉRIC DESCROZAILLE

Rapporteur

M. DOMINIQUE POTIER

Députés

—

TOME I
RAPPORT

Autre étude INRAE :

[Prospective agriculture européenne sans pesticide en 2050](#)

Livres/ articles de journaux :

- Les articles et livres de Stéphane Foucart
- [Printemps silencieux](#) de Rachel Carson
- [Zéro pesticide](#) (téléchargeable gratuitement sur ce [lien](#))

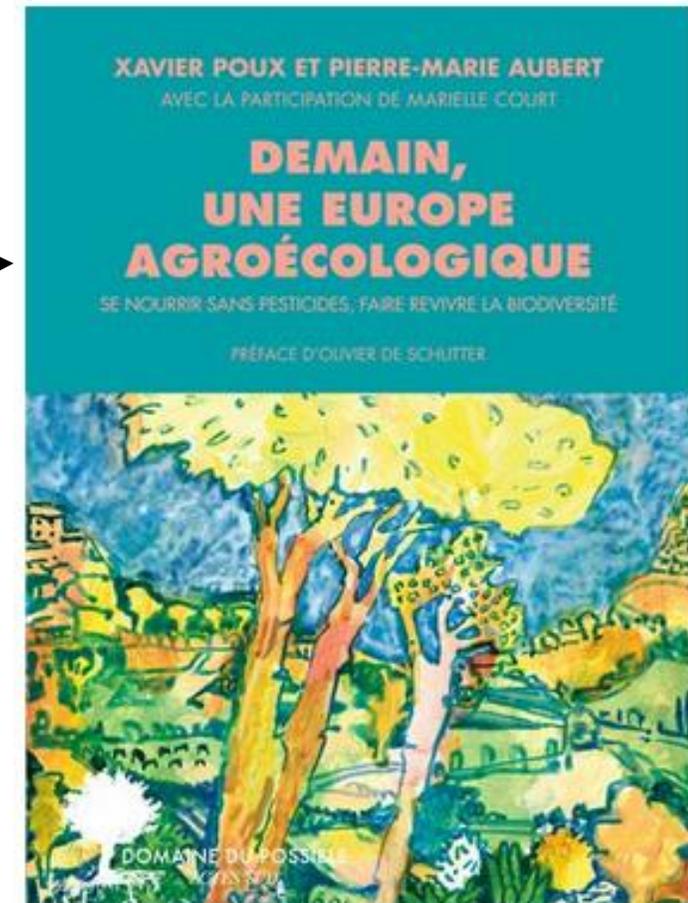
Annexe : Pour aller plus loin sur certaines questions agricoles/ environnementales

Livres sur l'agriculture :

Demain, une Europe agroécologique, Poux et al (2021)

↳ Sur le même sujet (et avec les mêmes personnes) une [vidéo Youtube](#)

Modèle TYFA de l'IDDRI, très intéressant!



Site sur la Politique Agricole Commune :

- [Capeye](#)

Séries/films :

- Goliath
- Jeu d'influence saison 1

Des podcasts intéressants :

Chaleur humaine
L'Heure du Monde

Podcasts du journal le Monde